

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

L'an deux mille vingt, le 10 Septembre 2020 à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guillaume le Caroff de Rostrenen, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
35	4

Date de la convocation
4 Septembre 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 21/09/2020

et publication le 21/09/2020

PRESENTS : Sandra le Nouvel — Eléonore Kogler – Fabienne Perrot – Evelyne Minier – Alain Cupcic – Sylvien Steunou - Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Marjorie Bert – Evelyne Aslanoff – Rollande le Borgne – Hervé Gicquel – Martine Bou-Anich – Pierrick Pustoc'h - Bernard Rohou – Vincent Coëtmeur – Magalie Corgnec – Alain Guéguen – Bernadette Le Boëdec – Rémy le Vot - Julie Cloarec – Delphine Cochenec – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Guillaume Robic – Nolwenn Burlot - Catherine Boudiaf – Guy Lagadec – Daniel Le Caër – Jean-Yves Philippe – Georges Galardon – Jacques Troël – Claude Bernard – Fabrice Even – Eric Bréhin – Guy Le Foll –

Madame Gaël Pédron donne procuration à Madame Delphine Cochenec
Monsieur Raoul Riou donne procuration à Madame Sandra Le Nouvel
Monsieur Jérôme Lejart donne procuration à Madame Evelyne Minier
Monsieur Thierry Troël donne procuration à Madame Eléonore Kogler

Aide à l'emploi associatif de Racines d'Argoat

La Présidente expose que le conseil communautaire a été appelé à voter les subventions de fonctionnement aux associations locales lors des séances de février et mars 2020.

La demande de subvention de Racines d'Argoat, étant parvenue le 23 avril, il est aujourd'hui proposé d'attribuer l'aide habituelle au fonctionnement de l'association Racines d'Argoat.

Il s'agit d'avaliser la participation communautaire au dispositif de co-financement pluriannuel et tripartite (entre Association, Collectivité et Département) liés aux emplois associatifs locaux, ici en l'occurrence l'emploi associatif local de Racines d'Argoat, comme suit :

Identité de l'association	Objet de la subvention	Montant
Racines d'Argoat	Co-financement d'un emploi associatif local	10 000 €

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,

Décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association Racines d'Argoat au titre du cofinancement de leur emploi associatif local.

La Présidente de la CCKB,

Sandra LE NOUVEL

